

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03703

Numéro SIREN : 833 337 371

Nom ou dénomination : 6000'S

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 14071

SAS 6000'S
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
RCS Montpellier : 833 337 371
Siège social : 611 rue saint priest
La garrigue L215
34090 MONTPELLIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 25 juin 2022

Les associés de la société Entreprise ALLAMANNO, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale, à MONTPELLIER (34090), sur convocation faite à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Olivier MILLES
- Madame Marie Charlotte MILLES
- Madame Julie MILLES
- Monsieur Benjamin MILLES
- Madame Christine MILLES
- Monsieur Christian MILLES

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur Olivier MILLES en sa qualité de Président,

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ainsi qu'il résulte de la feuille de présence.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général

Handwritten signatures and initials:
A large stylized signature, possibly "EJ", is written above the initials "JM".
To the right, the initials "BN ON" are written above "ON" and "YCH".

PREMIERE RESOLUTION

Le président propose de nommer Monsieur Christian MILLES Directeur Général de la SAS 6000's RCS Montpellier 833 337 371 pour une durée illimitée.

Monsieur Christian MILLES, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Pour l'exercice de ces fonctions de Directeur Général, Monsieur MILLES Christian est investi des ~~pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS 6000'S dans la limite~~ de l'objet social défini dans les statuts.

Monsieur Christian MILLES ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Il aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Christian MILLES pour remplir toutes les formalités de droit.

. CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par les associés.

CM Bnan
CM
JM Hcm

Olivier MILLES



Marie Charlotte MILLES



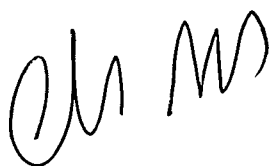
Benjamin MILLES



Julie MILLES



Christine MILLES



Christian MILLES

Lu et approuvé et Bon pour
acceptation des fonctions
de Directeur général

